

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL DE SAINT GEORGES DE MONTAIGU DU 08/04/2021

<i>Nom et prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Absent représenté</i>	<i>A donné pouvoir à</i>	<i>Absent</i>
BOUTIN Didier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
BREMOND Guy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
CHUPIN Anne-Cécile	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
GILBERT Virginie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
HERVOUET Eric	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
PAVAGEAU Laëtitia	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
PIVETEAU Hubert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
ROGER Richard	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Assistait également à la réunion				

## POINTS DE L'ORDRE DU JOUR POUR AVIS

### ▪ Avis du conseil municipal pour enquête publique liée à la SODEBO

La SAS SODEBO a présenté une demande au titre des installations classées pour la protection de l'environnement en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'augmenter sa capacité de production de 1000 tonnes/jours de produits finis à l'horizon 2030 avec divers projets de constructions sur le territoire de Montaignu-Vendée. Dans ce cadre l'Autorité Environnementale a émis un avis en date du 26 novembre 2020 et la Préfecture de Vendée a prescrit l'ouverture d'une enquête publique.

Ces travaux d'extension et d'amélioration sont planifiés dans le temps et portent notamment sur :

- La création d'une première unité traiteur en 2021,
- L'agrandissement de la plateforme logistique existante en 2023,
- la création d'une usine spécialisée dans les emballages en 2025,
- La création d'un second entrepôt logistique en 2025, création d'une seconde unité traiteur en 2030,
- La création d'un bassin de confinement et de régulation des eaux pluviales pour le secteur Est.

A terme le périmètre du site doublera pour atteindre 110 ha et comptera alors 3 600 salariés. Afin de s'assurer de l'impact de ces travaux sur l'environnement au sens large, SODEBO a produit une étude multi-critères permettant d'analyser : la préservation de la ressource en eau, la maîtrise des risques, la prévention et la gestion des déchets, les nuisances potentielles vis-à-vis des populations environnantes, les effets qui résultent de la consommation et de l'artificialisation d'espace naturels et agricoles, la maîtrise des éventuels impacts sur le climat, ainsi que l'intégration paysagère.

Dans le cadre de l'enquête publique, la commune de Montaigu-Vendée est appelée à donner un avis à la demande d'autorisation environnementale d'augmenter sa capacité de production de la SAS SODEBO.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, ... Voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

**M. Piveteau remarque que le photovoltaïque pourrait être plus pris en compte notamment dans les aménagements futurs.**

### ■ Approbation de la grille des prix – Lotissement les Noëlles

Par délibération en date du 9 novembre 2019, le Conseil Municipal de Montaigu-Vendée a approuvé l'Avant-Projet Définitif du lotissement Les Noëlles – Tranche 1 situé sur la commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu ainsi que le dépôt de son Permis d'Aménager.

Le lotissement comprend 27 lots libres de constructeurs dont les surfaces de terrains varient entre 292 et 489 m<sup>2</sup> et de 3 ilots à destination de bailleurs sociaux ou aménageurs privés pour la réalisation d'une douzaine de logements.



Il sera proposé au Conseil Municipal de Montaigu-Vendée d'approuver les prix présentés pour la commercialisation du lotissement et d'autoriser le démarrage de la commercialisation des lots du lotissement Les Noëlles – Tranche 1 à Saint-Georges-de-Montaigu.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, ... Voix contre, ... abstentions

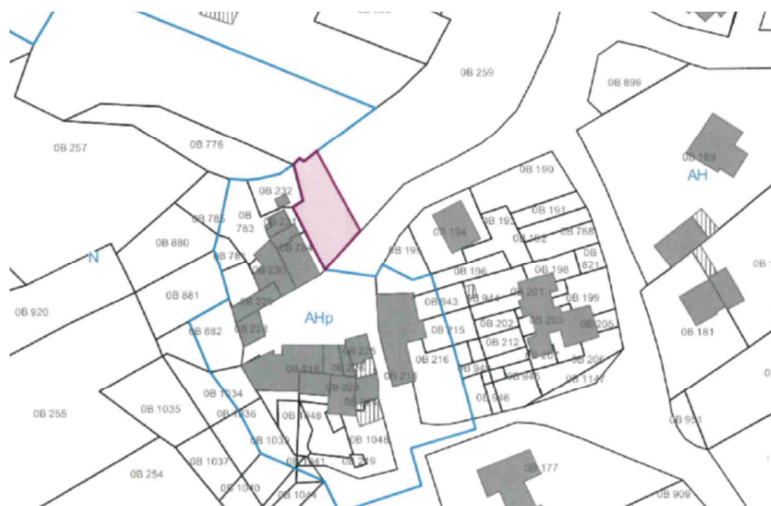
Observations éventuelles

## ▪ Cession foncière – La Linière

Monsieur et Madame BROHAN domiciliés 121 La Linière à Saint-Georges-de-Montaigu se sont proposés d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée 217 section B numéro 259p pour une surface d'environ 250 m<sup>2</sup>. Cette acquisition permettrait à Monsieur et Madame BROHAN d'accéder plus facilement à leur propriété.

Le conseil municipal de Saint Georges de Montaigu dans une délibération n°18028 en date du 22 février 2018 a prononcé la désaffectation et le déclassement de la parcelle cadastrée 217 section B numéro 25.

Il sera donc proposé de céder à Monsieur et Madame BROHAN une partie de la parcelle cadastrée 217 section B numéro 259p pour une surface d'environ 250 m<sup>2</sup> au prix de 20,00 € le m<sup>2</sup>.



Conformément l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière, la désaffectation et le déclassement de foncier ne porte pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation, il n'est donc pas nécessaire de procéder à une enquête publique.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, .... Voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

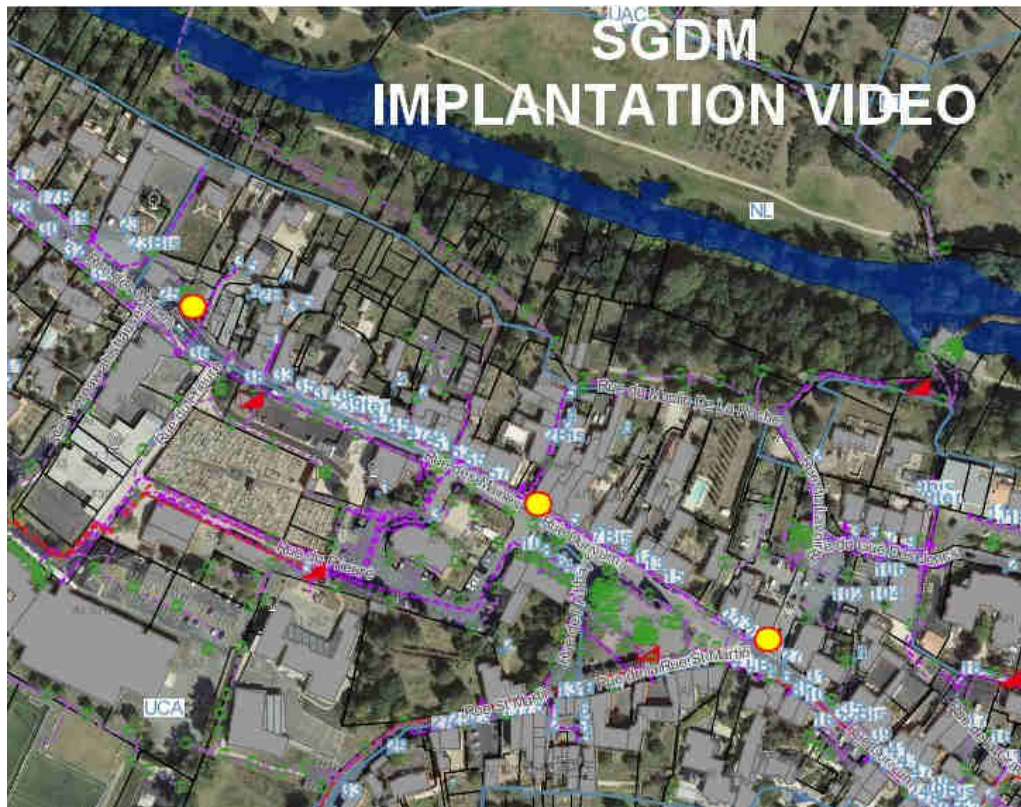
## POINTS DE L'ORDRE DU JOUR POUR INFORMATION

### ▪ Vidéoprotection : validation des périmètres vidéo protégés

Un projet de déploiement de vidéoprotection sur l'ensemble des communes du territoire communautaire Terres de Montaigu a été engagé ces derniers mois. Ce schéma de déploiement prévoit le remplacement des dispositifs déjà implantés sur la commune de Montaigu-Vendée et sa densification ainsi que l'installation de nouveaux dispositifs sur l'ensemble des communes volontaires afin de compléter les dispositifs en matière d'atteintes aux biens et aux personnes et de troubles à l'ordre public. Les membres du conseil municipal seront invités à valider les périmètres vidéo protégés dans chacune des communes déléguées.

En collaboration avec le service de la Police municipale et les services techniques communaux et intercommunaux, des points de vigilance ont été identifiés sur chacune des communes déléguées. En fonction de la faisabilité technique et de la pertinence de protéger certains sites faisant l'objet d'effractions récurrentes, Conseil communal de SAINT GEORGES DE MONTAIGU

des implantations de caméras sont proposées sur les communes déléguées non équipées (Boufféré, La Guyonnière, St Georges de Montaigu et St Hilaire de Loulay) et du renouvellement de matériel et déplacement est envisagé sur la commune déléguée de Montaigu.



*Le conseil communal prend note de ces informations*

**Observations éventuelles**

#### ▪ **Subventions de fonctionnement aux associations au titre de l'année 2021**

En fonction des dossiers de demandes de subventions réceptionnés en mairie au titre de l'année 2021 et des critères d'attribution des subventions de fonctionnement aux associations sportive validés par le conseil municipal de Montaigu-Vendée en septembre dernier, le détail du programme de subventionnement 2021 de la commune déléguée sera présenté aux membres du conseil communal.

<b>Associations MV Attribution d'une subvention en 2021</b>	<b>SUBVENTION 2019</b>	<b>SUBVENTION 2020</b>	<b>Proposition SUBVENTION 2021</b>
<b>SPORTS</b>			
St Georges-Guyonnaire Football Club	18 003,91	21 075,38	<b>29 515,00</b>
St Georges Montaigu-Vendée Basket	19 650,32	19 650,32	<b>19 650,32</b>
<b>TOTAL SPORTS COLLECTIFS</b>	<b>37 654,23</b>	<b>40 725,70</b>	<b>49 165,32</b>
Sports en Herbe (St Georges)	2 000,00	2 150,00	-
<b>TOTAL ÉCOLE DE SPORTS</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 150,00</b>	-
Bike Park Montaigu-Vendée	-	500,00	<b>1 000,00</b>
<b>TOTAL AUTRES ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>	-	<b>500,00</b>	<b>1 000,00</b>
<b>CULTURE - PATRIMOINE</b>			
Familles Rurales danse classique St G	1 064,31	1 415,34	<b>1 159,00</b>
Familles rurales danse Modern Jazz St G	2 189,12	2 831,44	<b>2 850,91</b>
Familles rurales Musique & Chant St G	3 994,75	4 635,21	<b>3 818,32</b>
Maines in Rock	750,00	750,00	<b>750,00</b>
Electr'au Dub	-	-	<b>750,00</b>
Atelier théâtre ados (Amicale Ecole Publique St G	779,16	938,42	<b>591,94</b>
Les Estivales de la Rivière	8 000,00	-	<b>8 000,00</b>
Les Equilibristes (art du cirque)	-	300,00	<b>500,00</b>
<b>TOTAL CULTURE - PATRIMOINE</b>	<b>16 777,34</b>	<b>10 870,41</b>	<b>18 420,17</b>
<b>DIVERS</b>			
Comité des fêtes St Georges	15 500,00	10 850,00	<b>15 500,00</b>
La Cicadelle	1 391,00	760,00	<b>380,00</b>
Chasse (destruction de nuisibles) - St Georges	-	200,00	<b>200,00</b>
<b>TOTAL DIVERS</b>	<b>16 891,00</b>	<b>11 810,00</b>	<b>16 080,00</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>73 322,57</b>	<b>66 056,11</b>	<b>84 665,49</b>

*Le conseil communal prend note de ces informations*

Observations éventuelles

#### ▪ Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association S2GFC

L'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 précise que « L'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret [23 000 € décret n°2001-495 du 6 juin 2001], conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Ainsi, il sera proposé de conclure une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association sportive Saint Georges – la Guyonnaire Football Club (S2GFC) et la commune de Montaigu-Vendée.

*Le conseil communal prend note de ces informations*

Observations éventuelles

<b>DATES A RETENIR</b>
------------------------

Réunions et Conseils Municipaux Montaigu-Vendée	Date	Heure
<b>Prochain Conseil Municipal Montaigu-Vendée</b>	Jeudi 15 avril 2021	<b>20h00</b>
<b>Conseils délégués</b>	Mardi 22 juin 2021	19h30
<b>Conseil municipal</b>	Mardi 29 juin 2021	19h30